

N° 2024-05-27/05

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2024**

**Objet : DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER
D'Ile-De-France POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°79 SISE 4BIS RUE DES
LAVANDIERES A BUC**

Rapporteur : Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU

DATE DE LA CONVOCATION	L'an deux mille vingt-quatre, Le 27 mai à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
DATE D'AFFICHAGE	Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, M. Dejan STANKOVIC, M. Hervé WIOLAND, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA, Mme Lorraine WEISS, Mme Véronique HUYNH.
NOMBRE DE CONSEILLERS	Excusés représentés : Madame Annie SAINSILY donne pouvoir à Madame Elisabeth VERLY Monsieur Bruno GUILLOU donne pouvoir à Madame Céleste DOMINIONI-MESSINA Madame Catherine Le DANTEC donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Pierrette MAZERY donne pouvoir à Madame Véronique HUYNH
VOTANTS	
DATE DE LA PUBLICATION	Absents : Madame Frédérique SARRAU Monsieur Frank MARQUET
EN EXERCICE : 29	
PRESENTS : 23	
VOTANTS : 18	
29-05-2024	

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE
Date de télétransmission : 02/06/2024
Date de réception préfecture : 02/06/2024

2024-05-27/05 DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'Ile-De-France POUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°79 SISE 4BIS RUE DES LAVANDIERES A BUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L210-1, L213-3 et R213-1,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 12 février 2018, modifié le 31 mai 2021, mis à jour le 12 août 2021,

VU l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n° 2 Secteur Huguier/Blériot inscrite au PLU,

Vu la délibération n° 2017-09-25/02 en date du 25 septembre 2017 instaurant le droit de préemption renforcé sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU,

Vu la délibération n° 2021-02-01/02 en date du 1^{er} février 2021 approuvant la convention d'intervention foncière et un protocole d'intervention avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF),

Vu la convention d'intervention foncière entre la commune de Buc et l'EPFIF signée le 07 mai 2021, et notamment les articles 8 et 9,

Vu la demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, établie par la S.C.P. Frédéric LATRUBESSE, Notaire, reçue en Mairie le 09 avril 2024 et enregistrée sous la référence n° IA-78-117-24-G0018, portant sur une maison d'habitation sise 4bis rue des Lavandières à Buc, cadastrée section AB n° 79, au prix de 828.000 euros,

Considérant que le bien objet de la demande d'acquisition est situé au sein du périmètre de l'OAP n° 2 Secteur Huguier/Blériot, et en zone UP2 du PLU,

Considérant les acquisitions réalisées par la ville et par l'EPFIF au sein du périmètre susvisé,

Considérant que la maîtrise foncière de ce bien participera à la réalisation de cette OAP, laquelle prévoit la mutation et la requalification urbaine du secteur situé entre l'avenue Huguier, la rue des Lavandières et la rue Louis Blériot, notamment par le développement d'une nouvelle offre de logements intégrant une mixité sociale, et présentant un intérêt général au sens de l'article L210-1 du code de l'urbanisme,

Considérant que l'EPFIF a pour vocation d'assister les collectivités dans leurs acquisitions foncières et immobilières via leur expertise (négociation, gestion et valorisation du foncier et des biens, ...) pour des biens constituant une opportunité stratégique pour le territoire communal,

Considérant que le secteur d'intervention de l'EPFIF s'étend sur l'ensemble des zones urbaines identifiées au PLU,

Considérant la possibilité pour l'EPFIF de procéder aux acquisitions par exercice du droit de préemption délégué par l'autorité titulaire conformément à l'article L213-3 du code de l'urbanisme,

Accusé de réception en préfecture 078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE Date de télétransmission : 02/06/2024 Date de réception préfecture : 02/06/2024
--

Considérant en conséquence qu'il convient de déléguer à l'EPFIF l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien sis 4bis rue des Lavandières à Buc, faisant l'objet de la demande d'acquisition susvisée,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Bernard MILLION-ROUSSEAU,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES VOTANTS,

**Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, Mme Juliette ESPINOS, M. Christian GASQ,
Mme Lorraine WEISS, Mme Catherine LE DANTEC, M. Stéphane VIELLE, Mme Véronique
HUYNH, Mme Pierrette MAZERY, s'abstenant**

DECIDE de déléguer à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien situé au 4bis rue des Lavandières à Buc, cadastré section AB n° 79, objet de la demande d'acquisition n° IA-78-117-24-G0018 reçue le 09 avril 2024.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à l'EPFIF, représenté par son Directeur Général, Monsieur Gilles BOUVELOT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 02-06-2024

Buc, le 29/05/2024

Rendu exécutoire le : 02-06-2024

Le Maire
Stéphane GRASSET

La Secrétaire de séance



Mme Elisabeth MORELLI

En nell'

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE
Date de télétransmission : 02/06/2024
Date de réception préfecture : 02/06/2024

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE
Date de télétransmission : 02/06/2024
Date de réception préfecture : 02/06/2024

Acte à classer**2024-05-27-05****1****2****3****4****5****6**

En préparation

Pour signature

Prêt à transmettre

En attente retour
Préfecture

> AR reçu <

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-06-02T16-55-50.01 (MI253311926)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Délégation droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Date de décision : 31/05/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.3. Droit de preemption urbain

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-05-27-05 DELEGATION DROIT PREEMPTION EPFIF.PDF](#) Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/05/24 à 11:22

Par [BOURAHLA Samira](#)

Demande de signature

Date 31/05/24 à 11:22

Par [BOURAHLA Samira](#)

Signé

Date 02/06/24 à 16:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 02/06/24 à 16:55

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 02/06/24 à 17:00

BOURAHLA Samira

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: dimanche 2 juin 2024 17:00
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2024-05-27-05

'..Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2024-05-27-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20240531-2024-05-27-05-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2024-05-27-05

Objet : Délégation droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Date de décision : 31/05/2024

Date de transmission : 02/06/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme / 2.3. Droit de preemption urbain

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>